Réf :AD/AT 340 T 41/45 P - P 3362-06-00

Certificat de conformité

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur certifie :
Que le véhicule livré en châssis-cabine : (voir nota 1)
(2) Dénomination :

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	KJ3J4143C23
(D.3)	Dénomination commerciale	AD340T41
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	WJMJ3JSS40C210691
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	32000 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	32000 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	40000 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N3G
(J.1)	Genre national	CAM
(K)	Numéro de la réception par type	P 3362-06-00
(P.1)	Cylindrée	12880 Cm³
(P.2)	Puissance nette maximale	302 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	34 CV
(S.1)	Nombre de places (y compris celle du conducteur)	2
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	85 silencieux vertical arrière cabine
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	1425 tr/min
(V.7)	CO^2	- G/km
(V.9)	Classe environnementale	0555*0651C

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus :

Que le véhicule sort de nos usines le 21/04/08
Pour être livré à :
Fait à Trappes, le 22/04/08

à Olemps, le 30.06.08

(1) Rayer la mention inutile
(*) Références communautaires de la directive 1999/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :

. PTRA : jusqu'à 120000 kg

(4)Ce PTRA ne pourra figurer sur la carte grise qu'à la vue du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT
(*)Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.
Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.
Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réceptioncomplémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.
Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
Trappes, le :23 avril 2008

Patricia JOYEUX
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

1) Réservoir(s) de carburant :
- Nombre : 1
- Capacité : 300Litres
- Emplacement : Droit
- Matière : Aluminium
2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : Oui
- Marque : ZF
- Type : Intarder
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota § 2) : 250Kg
5) Suspension de l'essieu moteur : Ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE
6) Charges maximales admissibles:
- Sur l'essieu 1 : 8000Kg
7) Pneumatiques et indices :
- sur l'essieu 1 : 13R22,5(156/-)
- sur l'essieu 2 : 13R22,5(156/-)
- sur l'essieu 3 : 13R22,5(-/142)
- sur l'essieu 4 : 13R22,5(-/142)
10) Types de cylindres de freins :
- sur l'essieu 1 : 22 24 24
- sur l'essieu 2 : 22 24 24
- sur l'essieu 3 : 14 16 18
- sur l'essieu 4 : 14 16 18
11) Type de moteur : F3BE3681D*R
12) Type de cabine : AD. Cabine courte
13) Type de protection AR : Ensemble véhicule (sans marquage)

24793 AYMOND BRUNEL V.I.
10360234